

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.01.21- 02****ACTE : 7.5.1.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 21 janvier à 19h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BAÏADA, BADO, M. CAM, M GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. MERIC

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/01/2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Vu la circulaire du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 18 novembre 2020

Vu la circulaire de M. Le préfet de Région du 07 décembre 2020

Vu le courrier de la préfecture de Tarn et Garonne en date du 24 décembre 2020

Vu les articles L 2334-42 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'État, dans le cadre des **Dotations au Soutien à l'Investissement Local** et notamment avec le plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, souhaite aider les collectivités à réduire leur facture énergétique.

Monsieur le Maire explique que l'école maternelle est située dans bâtiment médiéval en pierre en cœur de village, dépourvu d'isolation murale. Le changement des menuiseries, très anciennes, permettrait de réduire considérablement les déperditions thermiques. Il s'agirait du remplacement de fenêtres bois simple vitrage par des menuiseries bois double vitrage, en accord avec l'UDAP (Bâtiments de France). L'École (classes, cantine, espaces de jeux et de sommeil) se trouve au rez-de-chaussée, le étages accueillant des appartements communaux, il n'est donc pas ici question de renouveler l'isolation en toiture.

L'enveloppe nécessaire pour diminuer la facture énergétique s'élève à 45 315.32 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût des travaux HT =	45 315.32 €
Subvention demandée 80 % =	36252.26 €
Autofinancement communal 20% =	9 063.06 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la rénovation énergétique de la mairie au titre de la **D**otations au **S**outien à l'**I**nvestissement **L**ocal à l'état

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : de demander une subvention à l'état pour la rénovation énergétique de l'école Maternelle ;
- **ADOpte** : le plan de financement :
 - Coût des travaux HT = 45 315.32 €
 - Subvention demandée 80 % = 36252.26 €
 - Autofinancement communal 20% = 9 063.06 €
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING